



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 609

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition formulée par la commission « Gouvernance de la justice » du club des juristes dans le rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice » consistant à transférer la gestion de l'ensemble des corps de greffiers au Conseil supérieur de la justice, une charte de gestion, conjointement élaborée par le ministère de la justice et l'autorité judiciaire, organisant la mise à disposition partielle du temps ETPT de la mission « autorité judiciaire » à la mission « justice » et réglant le sort des greffiers travaillant sur des ETPT affectés au ministère public. Les répartitions seraient négociées et déterminées dans le cadre du double dialogue de gestion au niveau local et régional. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

L'avis de la garde des sceaux, ministre de la justice a été sollicité concernant les propositions formulées par la commission « Gouvernance de la Justice » du club des juristes dans le rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice », et notamment la proposition consistant à transférer la gestion de l'ensemble des corps de greffiers au conseil supérieur de la justice, une charte de gestion, conjointement élaborée par le ministère de la justice et l'autorité judiciaire, organisant la mise à disposition partielle du temps ETPT de la mission « autorité judiciaire » à la mission « justice » et réglant le sort des greffiers travaillant sur des ETPT affectés au ministère public. La ministre de la justice tient à préciser que le club des juristes est un « think tank » indépendant réunissant une quarantaine de membres issus du monde juridique et des affaires. Les travaux cités, issus du rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice », doivent donc être considérés comme une simple contribution au débat sur la justice. Ces contributions sont très nombreuses et sont à l'image des attentes exprimées après plusieurs années au cours desquelles le monde judiciaire a été malmené par le pouvoir en place. Ces propositions seront donc soumises, comme les autres, aux services de la garde des sceaux afin d'enrichir le débat sur les réformes de la justice. La ministre de la justice ne manquera pas, dans les prochains mois, de faire publiquement des propositions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 609

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2012](#), page 4319

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5757